



Décision n° 448 / 2022
IC

**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 1 : autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté des Communes de Haute Saintonge et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires*).

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge décide de signer une convention relative à l'aide financière octroyée par le Département de la Charente-Maritime pour la mise en œuvre de l'action « Atelier et Chantier d'Insertion ». Le montant total de la subvention allouée par le Département pour 2022 est de 82 000 € nécessitant la signature d'un avenant actant le montant du solde à hauteur de 41 000 €.

Fait à Jonzac,
Le **01 AOUT 2022**

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex